

azelar



TAUX DE TVA

Mode d'emploi pour facturer
une **cession ou une co-réalisation de spectacles**
en CAE

Juillet 2023

CADRE D'APPLICATION

Les cessions ou co-réalisation de spectacles bénéficient du **taux de TVA de 5,5% ou de 2,1% selon les cas suivants :**

- La cession de spectacle d'un.e producteur.rice à un.e organisateur.rice > TVA à 5,5%
Bénéficient de la même TVA à 5,5% :
 - *les frais annexes à la cession (transport, hébergement, restauration)*
 - *les activités annexes à la cession (ateliers, bords de plateau...)*
- Le partage de billetterie d'un spectacle pour ses 140 premières représentations > TVA à 2,1%
- Le partage de billetterie d'un spectacle à partir de la 141e représentations > TVA à 5,5%
- Le partage de billetterie d'un spectacle dans un établissement vendant des consommations pdt le spectacle (cafés-concert, cafés-jazz, clubs, salles de concerts...) > TVA à 5,5%

RESSOURCES TVA À TAUX RÉDUIT

*Les mentions soulignées sont cliquables

Texte de référence * : <https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/167-PGP.html/identifiant%3DBOI-TVA-LIQ-30-20-40-20200923>

Texte de référence * : <https://www.artcena.fr/guide/droit-et-administration/creer-et-gerer-sa-compagnie/taux-de-tva>



DÉFINITION FISCALE D'UN SPECTACLE

<p>Théâtres</p> <p>Spectacles poétiques</p> <p>Cirques</p> <p>Concerts</p> <p>Spectacles de variétés</p>	<p>Il s'agit des représentations dramatiques, lyriques ou chorégraphiques dont l'action s'organise autour d'un thème central (comédies musicales ou non, tragédies, drames, vaudevilles, opéras, opérettes, ballets classiques, modernes ou folkloriques et récitals de danse qui constituent une des formes du théâtre de mime, théâtres de marionnettes, etc.) ;</p> <p>les récitals de poèmes accompagnés ou non de musique ;</p> <p>les établissements qui présentent des spectacles équestres ou d'animaux dressés et des exercices acrobatiques à l'intérieur d'une enceinte circulaire ;</p> <p>les concerts symphoniques, concerts de musique légère, concerts de musique de chambre, concerts quel que soit le genre musical (musique moderne, concerts de jazz, concerts « pop », etc.) et, d'une manière générale, les harmonies (chœurs, chorales ou d'instruments, ou des deux ensemble) ;</p> <p>Les spectacles comprenant des tours de chant, des monologues ou sketches (« one man show », « stand up »), des danses, des tours de prestidigitation, d'illusion ou d'hypnotisme, des exercices acrobatiques, de farce ou d'imitation, des présentations d'animaux dressés et, d'une façon générale, des spectacles coupés composés d'auditions, exhibitions, attractions variées, et de revues ne comportant pas de thème central mais une suite de tableaux au cours desquels l'attention est soutenue par une impression visuelle due aux décors, aux costumes, à la figuration et à la mise en scène, les paroles, les chants et la musique n'étant destinés qu'à accentuer cette impression visuelle.</p>
<p>EXCLUSIONS</p>	<ul style="list-style-type: none">• défilés de chars (notamment ceux organisés lors de certaines fêtes locales),• championnats de "stock-cars",• courses d'animaux n'étant pas qualifiées de manifestations sportives (lévriers notamment) et corridas, combats de coqs,• spectacles de catch,• compétition de sport électronique,• spectacles pyrotechniques,• Toutes prestations à caractère pornographique, d'incitation à la violence ou licencieux.

PROCÉDURE EN CAE pour une cession de spectacle

1/ Remplir le **Formulaire pour taux réduits de TVA** disponible dans la Bibliothèque de la Serre et l'envoyer à stephan@grainesdesol.fr pour vérification du bon taux de TVA.

La validation de cette demande vous ouvre un code article spécialisé dans LOUTY.

2/ Préparer votre facture dans **LOUTY**

Choisir le code article « CESSION DE SPECTACLE »

En objet : *cession d'un spectacle*

En description, décrire précisément l'œuvre :

_ le **type de spectacle** : concert, one-man show, drag show...

_ la **distribution** : noms et prénoms des auteur.rice.s et interprètes

_ le **numéro de représentation du spectacle**

_ le **lieu de représentation** : nom du lieu et adresse

Si vous facturez **des frais annexes à la représentation du spectacle (transport, hébergement....)**, vous pouvez créer une autre ligne avec le code article « FRAIS DEPLACEMENTS ANNEXES A LA CESSION ».

Si vous facturez **un atelier ou un bord de plateau avant ou après la représentation du spectacle**, vous pouvez créer une autre ligne avec le code article « FRAIS DEPLACEMENTS ANNEXES A LA CESSION »

3/ Joindre obligatoirement à la facture sur LOUTY un **contrat de cession signé du spectacle**.

Azelar a des modèles de contrats de cession à disposition.



PROCÉDURE EN CAE pour un partage de billetterie (ou co-réalisation de spectacle)

1/ Remplir le **Formulaire pour taux réduits de TVA** disponible dans la Bibliothèque de la Serre et l'envoyer à stephan@grainesdesol.fr pour vérification du bon taux de TVA.

La validation de cette demande vous ouvre un code article spécialisé dans LOUTY.

2/ Préparer votre facture dans **LOUTY**

Choisir le code article « BILLET ETABLI » « BILLET210 » ou « BILLET5,5 »

En objet : *partage de billetterie d'un spectacle*

En description, décrire précisément l'œuvre :

_ le **type de spectacle** : concert, one-man show, drag show...

_ la **distribution** : noms et prénoms des auteur.rice.s et interprètes

_ le **numéro de représentation du spectacle**

_ le **lieu de représentation** : nom du lieu et adresse

3/ Joindre obligatoirement à la facture sur LOUTY un **contrat de co-réalisation signé du spectacle**.

Azelar a des modèles de contrats à disposition.

